

L'AP EN CHIFFRES ... COMPARAISON 1976-1987

	1976	1987
Nombre d'élèves :		
proportion d'étrangers	12.6%	2%
Examen d'entrée		
candidats effectifs :	2261	3095
Reçus :	554	362
Taux de réussite :	25%	18%
Composition de l'AP		
Baccalauréat A :	43%	29%
" B :	20%	32%
" C :	25%	30%
" D et divers :	12%	9%
Bacheliers de l'année :	49%	15%
Bacheliers des années antérieures :	51%	85%
18 ans et moins :	51%	25%
19 ans :	27%	42%
20 ans et plus :	22%	33%
Garçons :	51%	58%
Filles :	49%	42%
Origine géographique		
Paris et île de France :		59%
Province :		39%
Etranger :		2%
Résultats de fin d'année		
Reçus :	386	411 (**)
Taux de réussite :	60%	80% (**)

(**) Ces chiffres sont ceux de septembre 1987, et concernent donc la promotion précédente 1986-87. Tous les autres chiffres de la colonne se rapportent à la promotion de 1987-88. La remarque est importante car la politique de sélection de l'IEP a changé de manière sensible entre-temps.

AGE
SCIENTES-PO
Unef

GUIDE DE L'AP



AVERTISSEMENT

Cette brochure est destinée aux nouveaux étudiants de Sciences Po et particulièrement à ceux qui entrent en Année Préparatoire. L'AP est une année difficile, ne serait ce qu'en considérant l'examen qui la sanctionne: le système actuel interdit en effet à un AP sur cinq de poursuivre ses études en deuxième année. Issus nous mêmes de l'AP, nous savons qu'il est primordial pour chaque étudiant de s'intégrer le plus rapidement possible à la vie de Sciences Po.

C'est donc pour vous faciliter la tâche que nous avons rassemblé toutes sortes d'informations qui pourront vous être utiles.

La réalisation de ce document entre dans la démarche générale de l'AGE UNEF Sciences Po. L'expérience prouve que l'isolement des étudiants constitue un obstacle à la réussite de leurs études et dessert leurs intérêts. Nous ne concevons pas, pour notre part, le syndicalisme comme une délégation de pouvoir, mais comme le regroupement du maximum d'étudiants, qui s'organisent pour pouvoir étudier dans les meilleures conditions.

Le guide que vous avez entre les mains a nécessité la contribution d'un nombre important de bonnes volontés et des moyens financiers qui ne sont pas négligeables: la solidarité, cela se construit ensemble.

Association Générale des Etudiants (AGE)
UNEF Sciences Po

SOMMAIRE

Sciences Po : présentation des lieux	p 4
Les bourses à l'IEP	p 8
Se loger à Paris	p 13
L'Année Préparatoire	p 16
Bibliographie succincte	p 23
Le système d'questionnaire de l'IEP	p 25
L'AGE Sciences Po	p 27
Statistiques	p 32

Attention ! A la lecture de ce guide, vous allez découvrir de multiples sigles et abréviations. C'est là, dit on, un mal typiquement français. Afin de vous préserver d'une indigestion, somme toute naturelle, nous vous proposons ci dessous un petit "Glossaire" (Alfred), pour tout savoir, de AGE à UNEF.

AGE	Association Générale des Etudiants de Sciences Po
AP	Année Préparatoire (désigne aussi les étudiants d'...
AS	Association Sportive
BE	Bureau des Elèves
CD	Conseil de Direction
CIUP	Cité Internationale Universitaire de Paris
CP	Commission Paritaire
CPE	Commission Pédagogique
CROUS	Centre Régional des Oeuvres
CU	Cité Universitaire
EP	Education Physique
FNSP	Fondation Nationale des Sciences Politiques
FSS	Fonds de Solidarité Universitaire
IEP	Institut d'Etudes Politiques
MNEF	Mutuelle Nationale des Etudiants de France
MNJ	Mutuelle Jeunes
Salles en abrégé	EB, EE, AV, AS, FD, LB (Emile Boutmy etc)
sections	SP Service Public CRH Communication et Ressources Humaines EF Economique et Financière SI Section Internationale
SLEE	Service de Liaison Etudiants Entreprises
UNEF	Union Nationale des Etudiants de France

Remarque : certains noms de rue ont été abrégés:

LC rue de la Chaise
StG rue Saint Guillaume
StsP rue des Saints Pères



Rédaction et composition de la maquette:
Bureau de l'AGE Sciences Po
Tirage:

Pliage:

AGE UNEF

Nombre d'exemplaires limité à 300
Réalisation: septembre 1989

AGE UNEF Sciences Po
27, rue St Guillaume
75341 Paris cedex 07

Etudier à Sc Po

Le problème majeur qui se pose aux étudiants d'AP est de s'intégrer à la vie de l'IEP. De ce point de vue, il n'est pas exagéré d'avancer que les premières semaines vont être déterminantes pour vous. L'Association Générale des Etudiants de Sciences Po s'est donc efforcée de rassembler dans ce guide des renseignements utiles, des conseils "d'Anciens" ... Un objectif: vous aider à aborder dans les meilleures conditions cette année difficile (on en sait quelque chose !).

Comme vous avez pu vous en rendre compte, les services de l'IEP ont la particularité d'être géographiquement déconcentrés:

- 9, rue de la Chaise (rue LC, 1^{er} AP)
- 27 et 30, rue St Guillaume (rue St G, 2^e, 3^e années administration, bibliothèque etc)
- 56, rue des Sts Pères (rue des Sts P. 3^e cycle...)

Néanmoins, une seule adresse est à retenir pour votre correspondance:

IEP PARIS
27, rue St Guillaume } tél. 45-49-50-50
75341 PARIS CEDEX 07 }

Les secrétariats de l'IEP sont ouverts de 9h30 à 11h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi.

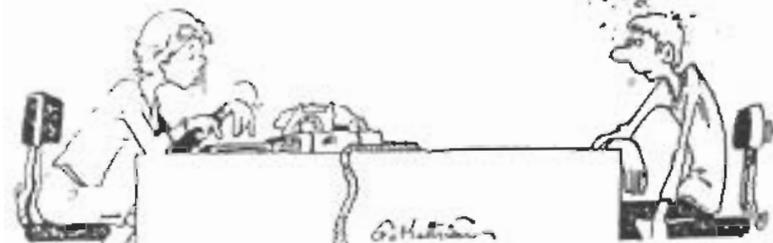
- Secrétariat Général, 27, rue St G (rdc)
- Secrétariat de l'AP, 9, rue de LC (rdc)
- Secrétariat des Etudiants Etrangers
9, rue de LC (2^e ét)
- Secrétariat des Boursiers
27, rue St G (1^{er} ét esc confs)
- Secrétariat des Stages
27, rue St G (3^e ét esc Dir)
- Services Audiovisuels 9, rue de LC (3^e ét)
- 56, rue des Sts P
- Service des Sports, 27, rue St G (sous sol)

La situation des salles

Les confs d'AP se déroulent rue de LC. Les salles sont indiquées dans le hall.

Au 27, rue St G

- . l'amphi BOUTMY accueille les cours d'AP (rdc)
- . l'amphi LEROY BEAULIEU (2^e ét)
- . les amphis SOREL et VANDAL (3^e ét)



- . les salles DELIMAL et EICHTAL (3^e ét esc Bihl.)
11 et suiv. (1^{er} ét)
21 et suiv. (2^e ét)
31 et suiv. (3^e ét)
- . la salle de sports est située au sous-sol
- . les Labos de LV 9, rue de LC
56, rue des Sts P (service vidéo)
- . les salles d'informatique
9, rue de LC (2^e ét)
27, rue St G (rdc)
- . l'Infirmier 56, rue des Sts P (hall)
- . les cafétérias 56, rue des Sts P (hall)
30, rue St G
- . un local "vestiaire"
27, rue St G (sous sol)
- . le local syndical
27, rue St G (3^e ét esc amphi)

Les cabines téléphoniques

- . 27, rue St G dans le hall (2)
- . 30, rue St G dans le hall (1)
- . 56, rue des Sts P, en face de la cafét. (2)
- . 9, rue de LC (entrée immédiatement à gauche)

Les bureaux de poste

- . 53, rue de Rennes
- . 22, rue des Sts Pères
- . 193, bd St Germain

par ailleurs, deux boîtes aux lettres sont disposés, l'une rue St Guillaume, l'autre rue de la Chaise

Vous avez besoin... de photocopier un document?

Les photocopieurs de l'IEP fonctionnent

- avec des pièces de 50 cts
- avec une carte magnétique (en vente lors du concierge)

- . 27, rue St G = au pied de l'escalier de la Bibliothèque
= au local du RDE (rdc)
- . 30, rue St G = au 2^e ét, salle AD
= au 3^e ét, salle des périodiques
= au 5^e ét
- . 56, rue des Sts P = dans le hall
- . 9, rue de LC = dans la Bibliothèque (rdc)

Par ailleurs, il existe des "boîtes à photocopies"

- . 62, bd Montparnasse (m^o Montparnasse)
- . rue de l'École de Médecine (m^o Odéon)
- . bd St Germain (angle de la rue St Jacques m^o St Michel, m^o Maubert)
- . rue Clotaire (angle Place du Panthéon)
- . Bd Raspail (angle de la rue de Varennes)

Les librairies

- . Librairie de la PNSP (chez Jeannette) rue St Guillaume
- . la FNAC 64, rue de Rennes
- . les deux "Gibert" (44, bd St Michel et place St Michel)
- . PUF (place de la Sorbonne) Dalloz (rue Soufflot)
- . Hachette (bd St Michel) etc

...et si vous cherchez un ouvrage épuisé, ne vous fatiguez pas: allez rue de la Pompe (librairie "le tour du Monde")

Les Bibliothèques

La Bibliothèque de l'ISP ne vous suffit plus? Elle est mal fréquentée?? Qu'à cela ne tienne!

- Bibliothèque Sainte Geneviève (8, pl du Panthéon)
- Centre G Pompidou (Neau bourg, m° les Halles, m° Rambuteau)

... à ne pas négliger: la seconde est ouverte le dimanche.

L'ACCES A L'ISP

... est tout à fait déconseillé en voiture. Pour les non-initiés:

Les métros

- rue St G. et rue des Sts P.
ligne 4 (Porte d'Orléans-Porte de Clignancourt) m° St Germain
ligne 12 (Mairie d'Issy-Porte de la Chapelle) m° Rue du Rac
- rue de LC
ligne 4 m° St Sulpice
ligne 12 et ligne 10 (Boulogne-Austerlitz) m° Sèvres-Babylone

Les bus

- 63 Gare de Lyon-Odéon-Pte de la Muette
- 68 Pl de Clichy-Bd Raspail-Montrouge
- 70 Hôtel de Ville-ORTF
- 83 Pl d'Italie-Sèvres-Levallois
- 84 Pl du Pantheon-Pte de Champéret
- 94 Montparnasse-Sèvres-Levallois
- 95 Montparnasse-Montmartre
- 96 Montparnasse-Milas

toutes ces
lignes
desservent
le quartier

Selon le trajet, l'heure, ils sont parfois plus rapide que le métro et puis... il y a les grèves! Repérez donc les arrêts qui vous intéressent: n'avez crainte, cela vous servira un jour, sans aucun doute.



Les Restaurants Universitaires

La carte d'étudiant tient lieu de carte du CROUS. Elle permet l'accès à de nombreux services, dont les Restaurants Universitaires. Muni de sa carte d'étudiant, on peut donc déjeuner ou dîner dans un RU. Deux formules existent généralement:

- *Formule traditionnelle:* pour un ticket (9,90 FF), un repas complet
- *Formule self-service:* on paye ce qu'on prend (jusqu'à 20-25 FF)

Les Restos U sont signalés sur la carte de Paris. Les principaux sont:

Bullier	562 places	39, avenue Bernanos (5e) métro Port Royal
Censier	688 places	5, rue Censier (5e) métro Censier
Necker-CHU	500 places	156, rue Vaugirard (15e) métro Faiguière
Mazet	380 places	rue Mazet (6e) métro Odéon

< de pas terrible à franchement dégueulasse... >

... et enfin, pour la bonne bouche (façon de parler...), le célèbre

Mabillon 660 places	3, rue Mabillon (6e) métro Mabillon
---------------------	--

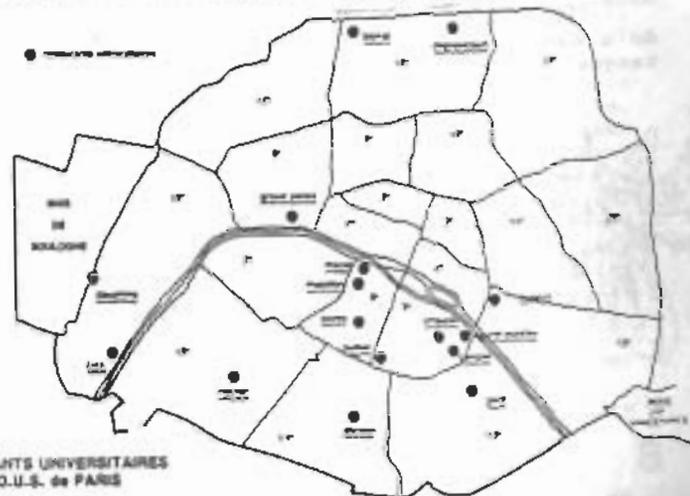
< Plus on est pauvre, plus on monte, plus on mange mal >

Le prix du ticket de RU connaît une évolution inversement proportionnelle à celle de la qualité des repas...

Horaires en général: 11h 30 - 14h ; 18h - 20h

N'oubliez pourtant pas...

- le self service du Bon Marché 26, rue de Sèvres
- le self service de l'Alliance Française 101, bd Raspail
- les Fast-food de l'Odéon, celui de la rue de Rennes
- ... et les cafétérias de l'ISP (tarifs vraiment chers!)



CARTE DES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES
gérée par le C.R.O.U.S. de PARIS

LA BOURSE ET L'AVIS

Vous venez de passer avec succès les épreuves d'entrée à Sciences Po. Félicitations. Mais le plus dur reste à venir: trouver (et payer) une chambre pour ceux d'entre vous qui venez de province, dépenser une petite fortune en bouquins, payer les examinateurs que vous avez honteusement soudoyés, mais aussi s'acquitter envers l'IEP d'un "modeste" droit d'entrée de 3000 FF en deux versements, contre 1000 FF en 1987, 2000 en 1988, et (petits veinards) 5000 (!) dans deux ans. N'oublions pas bien sûr, les joyeux drilles "Sécu" et "Mutuelle", auxquels vous ne sauriez refuser l'obole (jusqu'à 2000 FF).

Afin de remédier (tout au moins en partie) à ces problèmes financiers, vous est offerte la possibilité de solliciter une bourse d'études. Ceux d'entre vous qui sont déjà boursiers ont (ou vont) demandé à leur établissement d'origine un transfert de dossier à l'IEP. Pour ceux qui ne sont pas titulaires d'une Bourse d'Enseignement Supérieur (oui, vous qui commencent à vous endormir !), lisez attentivement les lignes qui suivent: elles seront peut-être pour vous l'occasion de découvrir des perspectives inattendues. Et en tout cas un memento qui se révélera être une source de renseignements utiles.

LES BOURSES AUXQUELLES VOUS AVEZ ACCÈS

Les étudiants de Sciences Po sont surtout concernés par deux types de bourses.

La Bourse d'Enseignement Supérieur.

C'est la plus importante; la "BES" est accordée par le Ministère de l'Education Nationale dans tout établissement universitaire. Pour l'obtenir, trois conditions sont à satisfaire:

- avoir moins de 26 ans;
- être de nationalité Française (possibilité de dérogations pour les ressortissants de la CEE);
- enfin pouvoir justifier de difficultés financières ("critères sociaux").

Avez-vous droit à une BES ?

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental (ou du revenu des personnes à la charge desquelles il vit), et de sa situation familiale.

"La situation de la famille est étudiée en tenant compte de ses ressources et charges. Les charges familiales sont évaluées en points. A chaque situation familiale correspond un nombre de points dits de charge. A chaque total de points de charge correspond un plafond de ressources qui détermine la possibilité d'obtenir une bourse. Plus le nombre de points est grand, plus est élevé le montant des ressources qui donne la possibilité d'obtenir une bourse. Son montant est fonction de l'échelon ainsi obtenu"

(Texte du Ministère de l'Education Nationale).

Si le total des revenus pris en compte est inférieur au maximum correspondant à votre "échelon", vous avez donc gagné. Voici le montant annuel correspondant à chaque échelon (9 en tout):

1	4464	4	8856	7	12672
2	5922	5	10116	8	13014
3	7380	6	11376	9	15462

Les formalités à accomplir:

Les BES se demandent par dossier à retirer en avril et à remettre avant le premier mai. On est en octobre ? Qu'à cela ne tiennet! Sachez qu'un arrangement est toujours possible, dans la mesure où votre situation le justifie et que vous puissiez l'expliquer clairement aux autorités compétentes (et je parle d'expérience): par exemple, vous avez dû quitter un emploi à temps partiel pour vous consacrer à vos études, vos parents ont perdu leur emploi, ou ne peuvent subvenir à vos frais de logement, et viennent de vous renier (les lâches!), etc. Au besoin, forcez un peu la dose, mais n'inventez rien, car vos propos seront vérifiés, et de toute façon, bien mal acquis ne profite jamais (jamais). Vous constaterez que si vous êtes réellement en difficultés, une bourse vous sera facilement accordée.

Service des bourses: 27 rue St Guillaume, premier étage à droite; ouverture du service:
9h30-11h lundi, mercredi, jeudi et vendredi;
14h-16h30 le mardi.

Dossier bourse

Pour gagner du temps, constituez-vous immédiatement votre "dossier bourse" en vous procurant:

1) une photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition des parents (ou de la personne à la charge de laquelle vous êtes), concernant l'année 1987 (document reçu en 1988). Attention: s'il est arrivé entretemps un événement quelconque qui fasse que ce même revenu ait pu baisser pour 1988 (retraite, chômage...), fournissez également des pièces justificatives (toujours des photocopies, en vous munissant des originaux au cas où, mais sans jamais vous en séparer.) de type fiche ASSEDIC de versement d'indemnités chômage. C'est très important, car votre situation peut ainsi changer du tout au tout et vous permettre de décrocher le "pacte".

2) Une lettre dans laquelle vous expliquez votre situation, quelles études vous avez faites et comptez faire, si vous travaillez, depuis combien de temps vos parents sont dans leur situation présente, bref tout ce qui peut favoriser votre demande. Précisez par exemple, que votre mère, divorcée, et chez qui vous vivez, ne touche pas de pension alimentaire. Cette lettre est à adresser à Madame le Recteur de l'Académie de Paris. En principe, elle est envoyée directement par l'IEP, mais il est possible, vu votre retard, que vous ayez à faire directement les démarches au Rectorat (situé à la Sorbonne, 47 rue des Ecoles 75005 Paris).

3) Trois enveloppes timbrées à votre adresse. Deux précautions valent mieux qu'une, il vous est fortement recommandé d'allier vous-même à la Sorbonne en cas de pépin. (plutôt que d'écrire) au service des bourses, situé à une autre

entrée: 1, rue Victor Cousin. (Galerie Claude Bernard, 2e porte à droite 3e étage); le service est ouvert (sous réserve) de 9h à 13h30 et de 14h à 17h.

Vous pouvez adresser vos dossiers à l'IEP par la poste (une fois lesdits dossiers retirés bien sûr), à l'adresse suivante: IEP Paris - Service des bourses, 27 rue Saint Guillaume, 75341 Paris CEDEX 07, ou éventuellement vous adresser au Secrétariat Central.

Remarques complémentaires

Quoi qu'il en soit sachez:

1° qu'un dossier peut vous être envoyé par courrier sur votre demande;

2° que, pour le calcul de vos ressources, les vôtres propres, n'entrent aucunement en ligne de compte. Vous n'avez à déclarer ni indemnités de stage, ni salaire, ni à adresser votre déclaration de revenus si vous la faites séparément;

3° que l'obtention d'une BES vous dispense de payer droits d'entrée et cotisation à la Sécurité Sociale étudiante. Si vous les avez déjà payés, munissez vous dès que possible de votre avis d'attribution conditionnelle (l'avis définitif arrive en novembre) afin de vous faire rembourser (dès janvier en principe). Si vous n'avez pas encore payé, votre avis d'exonération avec cachet du service des bourses IEP suffira le jour de votre inscription administrative;

4° que vous pouvez, si vos ressources vous empêchent d'obtenir une bourse, demander une exonération (100 ou 50%) de vos droits d'entrée.

La Bourse Institut Fondation

Outre la BES, il existe à l'IEP une bourse "locale", dite "Bourse Institut Fondation" (BIF). La BIF est financée par les propres fonds de l'Institut, soit 2,5 MF en 1988-1989, prélevés sur les droits d'entrée (quelle générosité!). Son montant varie de 4500 FF à 8000 FF, cumulables avec la BES; toutefois les candidats déjà boursiers de l'enseignement supérieur sont moins avantagés que les autres. Seuls critères d'obtention: être en dessous de 1,5 fois les "plafonds" de la BES... et ne pas dépasser les quotas budgétaires prévus par l'IEP. Les étudiants sont associés à la gestion de la BIF, par l'intermédiaire de leurs élus syndicaux. En 1988-1989, c'est un responsable de l'AGE UNEF qui représentait les étudiants.

La BIF est à demander dès le 15 novembre, le dossier à rendre avant Noël. Aux documents habituels (la lettre étant simplement adressée au service des bourses), ne joignez qu'une enveloppe au lieu de trois.

Dernier détail pratique: la BES est versée en trois fois par chèque en décembre, mars, et mai; la BIF en une fois fin mars si tout va bien. Pour sa part, l'AGE UNEF revendique depuis des années la mensualisation des bourses, comme cela existe déjà dans certaines académies.

Consultez attentivement les affichages, n'hésitez pas à contacter les militants UNEF et effectuez immédiatement les démarches nécessaires. Si vous remplissez les conditions

adéquates, tout peut être réglé en moins d'une semaine. Bon courage et bonne chance!

ENFER! SEULEMENT 10 BALLES!



TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

Charges normales de la famille.

Vous êtes à la charge de votre famille	0 point
Vous avez des frères et des sœurs à la charge de votre famille (nombre)	= 1 point
Certains seront étudiants dans l'enseignement supérieur en 1987-88 (nombre)	= 2 points
Votre père et votre mère sont tous les deux salariés	1 point
L'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquentez à la rentrée 1987 est éloigné de plus de 30 km de votre domicile	2 points

Charges particulières de votre famille.

Votre père et votre mère divorcés séparés (e) (veuf/ve, mère seule) ont ou ses enfants	2 points
Sont à la charge de votre famille:	
- votre père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point

- votre mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point
- des enfants handicapés (nombre)	= 2 points
- des grand-parents malades (longue durée) ou invalides (au moins 80 %) (nombre)	= 1 point

Vos charges personnelles.

Vous résidez dans un C.O.M.	1 point
Vous êtes pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1 point
Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne	1 point
Vous êtes marié(e) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte en lieu de ceux de vos parents	1 point
Vous avez des enfants (nombre)	
Votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) est à votre charge	1 point

Total

SE LOGER A PARIS

Se loger décentement et au moindre coût relève à Paris de la gageure. Il est bien évident que l'on ne peut vous donner de solution miracle. Mais avant nous-même eu à rechercher un logement, nous avons réuni ici quelques remarques et adresses susceptibles de vous aider dans votre futur parcours du combattant.



1) Le logement temporaire.

Si pour quelques jours, vous avez besoin d'être dépannés vous pouvez vous adresser :

- pendant l'été, aux résidences du CROUS (30 à 60 F par nuit).

- pendant l'année universitaire, le CROUS n'assure pas les hébergements passagers. On peut alors contacter l'un des 18 foyers qui assurent l'accueil temporaire des étudiants, dont la liste est disponible au CROUS ou auprès de l'AGE Sciences Po. Attention, les prix sont très variables.

- la solution des hôtels est toujours possible, mais onéreuse (à partir de 70 F).

2) Le logement en résidence.

- Sur Paris, le CROUS gère moins de 1500 chambres attribuées au compte-goutte à des étudiants de second cycle (ayant déjà un DEUG).
- Sinon, les deux grandes cités-universitaires de la région parisienne sont celles de Nanterre (RER A) et d'Anthony (RER B). La redevance est d'environ 600 F par mois pour une chambre de 9 à 10 m², mais elle varie d'un endroit à l'autre.

Dans tous les cas, les dossiers sont à retirer aux CROUS de Paris, Créteil ou Versailles à partir du 15 janvier, et doivent être déposés avant le premier mars. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'acceptation est notifiée fin juin.

Remarque : On compte moins de 10 000 lits sur la Région Parisienne pour plus de 300 000 étudiants. Aucune Cité-U n'a été construite depuis 1971. Si bien qu'une demande sur quatre seulement est satisfaite.

- La Cité Internationale du Bd Jourdan (14^e arr.) est gérée par un fond privé. Elle a plus de 5 000 lits. Les prix varient de 450 à 850 F par mois pour une chambre double, et de 900 à 1300 F mensuels pour une chambre individuelle. Il est vrai qu'il s'agit du haut de gamme en matière de résidence universitaire.

À noter : Le directeur de la Cité est M. Dalnesso, professeur de géographie des AP. Une lettre motivée au directeur de la Cité ne peut nuire. Le retrait des dossiers s'effectue en mars.

- Les foyers de jeunes sont très nombreux ; les services offerts, les ambiances entretenues (on en trouve des plus loufoques), et les prix demandés sont très divers. Pour les moins chers, il faut prévoir entre 1 000 et 2 000 F, 300 F sans les repas. Le mois est payable d'avance et une caution est souvent exigée. Des droits d'inscription sont possibles (environ 200 F). La plupart de ces foyers sont réservés aux filles. Des listes complètes peuvent être consultées au CROUS ou au CIDJ (Centre d'Information et de Documentation de la jeunesse, 101 rue Branly, 15^e arr.). Songez également aux foyers de jeunes travailleurs (SNCF, etc.).

3) Le logement en ville.



On entre dans la jungle. Il existe toutefois des périodes plus favorables (janvier-mars) que d'autres (l'automne où tous les étudiants sont à la recherche d'une chambre de bonne pas chère et confortable, au centre de Paris).

o Où chercher ?

Les petites annonces sur Paris se trouvent dans les journaux gratuits, "Le Figaro", "France Soir", et tous les jeudis "Du particulier au particulier". Il importe de se procurer ces journaux dès leur parution et de prendre rendez-vous immédiatement. Si vous tardez ne restituez qu'une demi-journée, il y a de fortes chances pour que tout soit déjà loué quand vous arriverez. Il faut dire que ce sont les logements les plus petits qui sont les plus demandés, justement parce que ce sont les moins chers.

Les "marchands de listes" sont à proscrire car souvent chers pour un sérieux douteux. Mieux vaut se rabattre sur deux adresses sûres : le service logement du CROUS et l'UNEL (voir les adresses page), mais ces services sont pris d'assaut.

La commission des agences immobilières est progressive et partagée entre locataire et propriétaire. Pour un bail de trois ans, la charge du locataire est de 750 à 1 000 F, plus une commission de l'ordre de 3,3 % du loyer pour chaque mois que l'agence a passé à chercher. Il est préférable de choisir une agence affiliée à un organisme professionnel (FNAIM, CNAI, SNPI).

o Les loyers.

Il faut compter entre 800 et 1 800 F pour un logement en ville. Il est vivement recommandé d'établir un contrat signé entre les parties, précisant :

- la durée de la location.
- le montant des charges.
- la durée du préavis.
- la description du local loué (état des lieux).
- le prix de la location.

Veillez à ce que l'état des lieux soit contradictoire et demandez une quittance de loyer.

A prévoir dans les charges supplémentaires, l'assurance, obligatoire pour les logements en ville. Voyez auprès de votre mutuelle. Les impôts locaux ne concernent que les studios en ville. Leur montant varie selon les communes, selon la valeur locative, etc. On peut se faire exonérer en arguant de sa situation d'étudiant. Il faut adresser pour ce faire une lettre de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique.

o Les aides au logement.

Il existe trois types d'aides :

- L'aide personnalisée au logement (APL) attribuée aux locataires de logements conventionnés.

- L'allocation de logement à caractère social pour les jeunes de moins de 25 ans salariés (120 heures par mois ou 200 par trimestre).
- L'allocation de logement familial pour les jeunes ménages ayant moins de 5 ans de mariage.



Adresses utiles :

- CROUS Paris : 39 av. Bernanos 75 231 PARIS CEDEX 5 tel : 43 29 12 43
Créteil: 70 av. G. de Gaulle 94010 CRETEIL CEDEX, tel: 43 77 50 93
Versailles : BP 109, 6 rue Girard-Toulon
78103 St GERMAIN-EN-LAYE CEDEX tel : 39 73 42 30
- Foyers d'accueil temporaire :
- BUJ Centre International de Paris
20 rue JJ Rousseau 75001 PARIS tel : 42 36 88 13
- AJF Quartier Latin
139 Bd St Michel 75006 PARIS tel : 43 54 95 86
- Association des Etudiants Protestants
46 rue de Vaugirard 75006 PARIS tel : 43 54 31 48
- Fédération des Résidences universitaires de France
R.U. Jean Jay 07 92160 ANTONY tel : 46 61 33 04 p.695
- Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris
19 Bd Jourdan 75014 PARIS tel : 45 89 68 92
- Quelques associations de locataires :
- UNEL (Union nationale des Etudiants Locataires)
120 rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS tel : 46 33 30 78
- CNL (Confédération Nationale du Logement)
62 Bd Richard Lenoir 75011 PARIS tel : 47 00 96 20
- CGL (Confédération Générale du Logement)
67 rue de Dunkerque 75009 PARIS tel : 42 80 43 89

L'ANNEE PREPARATOIRE ... COMME SI VOUS Y ETIEZ !

Enseignements et examens

L'Année préparatoire (ou première année) est une année qui vise à l'acquisition par les étudiants des connaissances de base, des méthodes de travail nécessaires à la poursuite d'une formation plus pointue en deuxième puis en troisième année. L'essentiel de l'enseignement est dispensé au 9, rue de La Chaise (la différence avec le cimetière, c'est que c'est en deux mots).

Vous êtes aujourd'hui près de 570 élèves à avoir réussi le concours-soi-disant-examen d'entrée en AP (en 1985, on comptait 640 étudiants de première année...). Ne vous endormez pas sur vos lauriers, l'année commence...

Les inscriptions

L'année ne commence réellement qu'à la fin du mois d'octobre. D'ici là, l'enseignement sera composé de cours magistraux (le plus souvent le matin); les étudiants sont invités à remplir les différentes formalités d'inscription durant cette période.

Le premier jour vous a été remis un dossier que vous devrez rendre complété, le jour de votre inscription. Celle-ci se déroule en deux étapes:

- l'inscription administrative (remise du dossier)
- l'inscription pédagogique (choix de l'emploi du temps)

Lors de l'inscription pédagogique, chaque étudiant doit établir son emploi du temps: il choisit donc une conférence de méthode soit (3 x 1h30) correspondant aux trois enseignements fondamentaux (Histoire, Economie, Institutions politiques), 1h30 ou 3h de conférence de Langue Vivante, et une plage libre d'une demi-journée qui sera affectée aux galops d'essai (aux épreuves sur table).

Ce qu'il faut savoir:

le choix porte sur une trentaine de conférences possibles, comprenant chacune trois horaires; les noms des enseignants ne sont pas divulgués lors de l'inscription pédagogique. Votre choix doit donc s'effectuer en fonction de votre emploi du temps, de votre disponibilité future. Ne vous trompez pas! Il est quasiment impossible de revenir sur son choix.

attention aussi au fait que si les galops d'essai ont lieu principalement lors de la plage libre, il arrive qu'ils soient organisés les samedi après midi. Gare aux fins de semaines chargées...



Les cours magistraux

Ils durent généralement une heure; à partir de la fin octobre ils sont dispensés, les mercredi et vendredi matin. L'assiduité y est facultative, et il se peut que vous ayez à vous en réjouir (en fait).

Voici la liste des cours. Les noms des enseignants sont donnés sous toute réserve:

<u>Economie</u>	M. JC CASANOVA
<u>Géographie</u>	M. E DALMASSO
<u>Institutions Politiques</u>	M. O DUHAMEL
<u>Histoire des Idées Politiques</u>	M. M WINOCK
<u>Histoire Economique</u>	Cours à multiples voix

Il convient d'y ajouter les cours d'Histoire, à multiple voix, qui portent sur des points précis du programme; ces cours sont professés sur des périodes de quelques semaines.

Attention!

Des fascicules sont distribués gratuitement aux étudiants d'AP par l'IEP. Il est important de se les procurer, pour suivre les cours, voire préparer l'examen de fin d'année. Ces documents sont disponibles quelques jours avant les cours dont ils sont les compléments; on se les procure à la Salle du Prêt (9 rue de LC, Bibliothèque, 1er étage). Soyez vigilants! Passez régulièrement en Salle du Prêt. Par ailleurs, des cahiers d'exercices de LV et d'éco sont en vente pour une somme modique au Secrétariat Central.

Quelques cours font l'objet de photocopies, édités parfois par les services de la FNSP. En ce cas ils sont vendus au Service

des Polys au 27, rue St G. Certains enseignants préfèrent que leurs cours soient photocopiés par "les Cours du Droit". Ils sont alors en vente à des prix prohibitifs en librairie. On peut emprunter tous les photocopies à la Bibliothèque ou au BDE. Se les procurer permet de ne pas assister à un cours magistral (exceptionnellement et en cas de force majeure, bien sûr...) sans que cela ne porte à des conséquences trop graves pour la préparation de l'examen. Il faut savoir que certains enseignants (dont l'excellence des cours n'a d'égale que leur utilité), s'obstinent à ne pas publier leur cours en polys.

A signaler l'existence de photocopies, très utiles pour reproduire les cours inédits, suivis consciencieusement par un étudiant dévoué pour quelques autres (tâchez d'organiser des



En ce qui concerne l'EPS, l'égalité existe aujourd'hui dans la contrainte: filles et garçons sont astreints à suivre les séances d'EPS. Vous avez le choix:



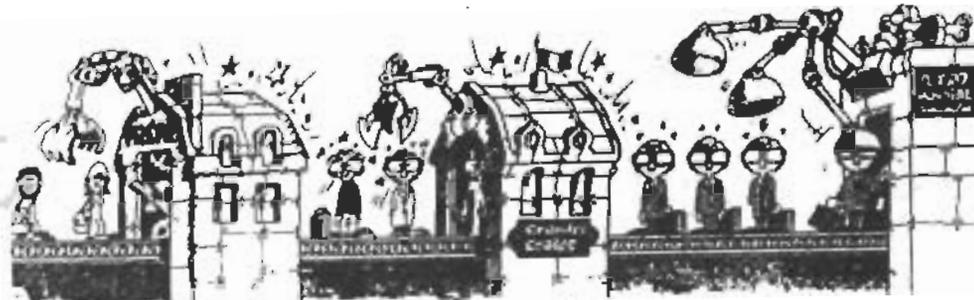
- le régime particulier qui dépend de l'AS, offre des possibilités, tant du point de vue de l'éventail des activités proposées que de celui du planning horaire et du nombre de présence. Malheureusement, il faut compter des frais supplémentaires d'inscription...
- le régime général: EP en salle, et stade ou piscine. Moins onéreux, il est beaucoup plus routinier et contraignant. En fonction de la visite médicale effectuée en début d'année, les étudiants sont répartis en groupe de niveau. Sur le plan de la notation, 20 présences valent 15 points, les 5 points restant sont attribués selon les résultats obtenus aux épreuves de fin d'année (coef 1).

Le travail personnel

Il est fondamental en AP. L'objectif essentiel est la réussite au concours de fin d'année. Et celle-ci dépend bien évidemment de l'assimilation d'un programme particulièrement lourd. Plusieurs ouvrages sont à étudier. La possession de certains paraît même indispensable (ou presque). Il ne faut pourtant pas perdre de vue que la Bibliothèque de l'IEP recèle des richesses insoupçonnables qui ne demandent qu'à être exploitées.

Bibliothèques

Rue St G, vous trouverez, si vous avez de la chance, des notices retraçant l'itinéraire complexe que vous aurez à parcourir pour accéder à un ouvrage, ou à un périodique. La Bibliothèque Récamier, rue de LC, est exclusivement réservée aux étudiants d'AP. Un clip vidéo dernière mode vous est présenté en début d'année, pour vous initier à la dure réalité du rat de Bibliothèque d'AP.



D'ores et déjà, retenez que deux cartes de Bibliothèque vous seront remises!

Carte C	Bibliothèque St G emprunt d'ouvrages	Bibliothèque Récamier accès aux salles
Carte AD	accès aux salles	emprunt d'ouvrages

Attention: la durée du prêt est courte. En 1988-89, la règle était:

- une semaine pour les ouvrages non usuels
 - un jour pour les usuels
- Il est question d'une X^{ème} révision du système du prêt.

Il est utile de signaler que l'utilisation de la Bibliothèque étant inductible, notamment en consultation sur place, il est essentiel de se familiariser avec dès le début de l'année avec son fonctionnement.

Actualité

La préparation personnelle nécessite un minimum d'attention portée sur l'actualité: la lecture d'un quotidien à



un rythme soutenu (au choix, un grand quotidien paraissant l'après midi avec des dessins de Plantu, très peu de photos, mais des articles de fond remarquables), s'avère judicieuse. À défaut d'être originale. Mais il faut savoir diversifier ses centres d'intérêts, et la qualité de nombreux périodiques permet à l'étudiant d'effectuer des choix, cornéliens certes, mais non sectaires, et, bien sûr, différents de semaine en semaine. Le BDE met à la disposition des étudiants,

gratuitement ou à prix réduit, quelques titres de la presse quotidienne.

Notes au passage que vous pouvez consulter en accès direct l'ensemble de la presse quotidienne et de nombreux hebdomadaires au premier étage de la Bibliothèque (27, rue StG). Vous avez également la possibilité d'assister à la séance de commentaires de l'actualité de Alfred GROSSER (jeudi 18h30).

Et puis n'hésitez pas à vous aventurer rue StG (le banc du hall du 27 est appelé "la Péniche"); n'hésitez pas non plus à vous investir dans le secteur associatif de l'IEP...

Les examens

Mais l'AP n'est pas faite que de joies... Un concours-soi-disant examen (spécialité de la maison) permet l'accès en deuxième année. Le jury décide du passage en fonction:

* des notes du contrôle continu (notes de conf)

Histoire coef 6 Institutions Politiques coef 4
Economie coef 4 LV coef 2 EPS coef 1

* des résultats des épreuves de fin d'année (2 sessions en principe (la seconde risque d'être supprimée prochainement); en 1988-89, mai/juin et septembre).
Dissertation d'Histoire (2 sujets au choix) 4h/Coef)

Dissertation d'Inst. Pol. (2 sujets au choix)	4h/Coef3
Questions d'Economie (4 questions)	4h/Coef3
Dissertation de Géographie (2 sujets au choix)	2h/Coef2
Questions Multiples sur tous les cours	2h30/Coef3
LV (résumé en français d'un texte étr., Test de grammaire, court essai)	2h30/Coef2
Oral d'Histoire des Idées Politiques	15mn/Coef2
LV (Commentaire d'un texte)	10mn/Coef1

Les conditions d'admission

Avoir une moyenne au minimum de 10/20 aux écrits (sauf si la moyenne générale est supérieure à 12/20)

Avoir une moyenne générale d'au moins 10/20 (écrits, oraux, contrôle continu).

Avoir une note minimale de 8/20 en LV.

En cas d'échec en mai, et sous réserve du maintien de la session de septembre 1990, les étudiants repassent en deuxième session:

- * les 5 épreuves écrites
- * les épreuves de LV (si la note obtenue en juin est inférieure à 8/20)
- * l'Oral des Idées Politiques (si la moyenne obtenue en juin est inférieure à 10/20)

Attention: un étudiant ayant obtenu une moyenne générale et une moyenne aux écrits supérieures à 10/20 à l'issue de la première session, mais qui n'a pas obtenu 8/20 en LV, ne repasse que les épreuves de LV.

Si à la deuxième session un étudiant réunit toutes les conditions d'admission, à l'exception de la note minimale en LV, il est "ajourné en Langue": il est obligé de repasser les épreuves de LV l'année suivante. Il n'entre pas en 2e année, et ne suit que les confs de LV d'AP...

Stupidement, le redoublement n'existe pas en AP, sauf cas rarissimes. La pratique du redoublement en 2e et 3e années a montré que le niveau ne baissait pas pour autant, bien au contraire. On peut s'étonner d'un tel gâchis des capacités (15 à 20% d'une promotion). L'AGE UNEF soutient depuis des années la revendication des étudiants d'AP, pour le droit au redoublement, pour la suppression du système grotesque de l'ajournement en LV.

Conseils

Pour conclure enfin, il n'est pas inutile de souligner certains défauts de vos prédécesseurs, afin que leur dure expérience ne soit pas complètement perdue. Ceux-ci (les conseils, pas les défauts) seront bien entendus complétés de vive voix par les soins de l'UNEF, lors des réunions d'information organisées pour les étudiants d'AP.

Premier point: le retard est cumulatif. La lourdeur du programme et la charge de travail sont telles qu'il est toujours difficile de rattraper un retard pris en début d'année.

En clair, si vous vous attardez les premières semaines, vous risquez fort de devoir fournir des heures de travail supplémentaires pour le moins pénibles (euphémisme) les nuits précédant l'examen. Sans compter les conséquences sur le travail en conf (gare au contrôle continu). Second point, il est plus difficile de travailler seul. Le travail à Sciences Po et a fortiori en AP, offre de nombreuses possibilités d'étudier en groupe ou en collaboration. L'objectif est (encore!) de gagner du temps, des forces, des neurones: notes de cours, fiches de lecture, fiches techniques, plans d'exposés, résumés de poly, préparation à l'examen etc. Chaque année, l'AGE UNEF s'attache, par l'intermédiaire notamment de l'Association des Etudiants d'AP, à développer un travail de groupe efficace, productif, sympathique, au sein de Groupes d'Etudes, encadrés par des étudiants de 2e ou de 3e année.

Bibliographie

Une présentation de l'AP ne serait pas complète sans une bibliographie, même succincte. Certains ouvrages nous ont paru être indispensables(!). D'autres sont traditionnellement conseillés, bien qu'ils ne déchainent pas un enthousiasme débordant (?). Afin de ne pas se ruiner, il peut être judicieux de consulter les petites annonces (tableaux rue de LC et 27 rue StG). Vos prédécesseurs se feront un plaisir de se débarrasser desdits ouvrages. Veillez cependant à prendre des éditions relativement récentes (en droit et en éco). N'oubliez pas enfin que la Bibliothèque possède plusieurs exemplaires des manuels de base, que vous pouvez consulter sur place.

Histoire

Ouvrages de lère et 2e, par exemple, coll Hatier

Collection MASSON

- L'épopée de l'Europe 1871-1918 Ch AMBROSI (1)
- De Versailles à Berlin 1919-1945 P MILZA (1)
- Aujourd'hui (2 t) 1945-... J MATHIEUX (2)

Collection HATIER

- La Guerre et la Reconstruction 1919-1953 (1)
- La croissance et la crise 1953-... (1)

Les deux tomes sont de S BERSTEIN et P MILZA

Collection Points SEUIL

- Introduction à l'Histoire de notre temps (3 t) R REMOND (2)
- Nouvelle Histoire de la France Contemporaine (une dizaine de tomes) (1)

Divers

- Histoire du 19e siècle GENET / éd HATIER (1)
- Histoire des Idées Politiques (2 t) TOUCHARD / PUF (1)
- Economie Française SALESTE / MASSON (2)

Economie

Polys de JC CASANOVA / Les Cours du Droit

- La Science économique (?)
- Eléments de calcul économique (1)
- Prix et marchés (1)
- Eléments de macroéconomie (1)
- Population, emploi, entreprises (1)

Economie contemporaine D FLOUZAT / THEMIS (1)

Comptabilité nationale, au choix

- Présentation de la compta. nationale BRUNNES / DUNOD (1)
- Comptabilité nationale ARCHAMBEAU (1)

etc

Institutions Politiques

Pour le manuel, on se conformera aux recommandations du maître de conférence, vu le nombre d'ouvrages en vente sur le marché. Les plus utilisés sont ceux de:

- PACTET ed MASSON (?)
- DUVERGER ed PUF (?)
- MAURIOU GICQUEL ed MONTCHRESTIEN (1)
- CHANTEBOUT ed ECONOMICA (1)

En droit comparé

- MENY ed MONTCHRESTIEN (1)

En histoire constitutionnelle:

- Histoire de Institutions JJ CHEVALLIER ed DALLOZ (1)

Sur la V^{ème} République:

- Le gouvernement de la France JL QUERMONNE ed DALLOZ (1)

Il existe en outre de nombreux recueils de textes. Par exemple, ceux de Maurice DUVERGER, de Didier MAUS. On peut se procurer à peu de frais les documents d'études édités par la Documentation Française (Quai Voltaire). Il n'est pas inutile de lire attentivement la presse. Dans le Monde (au hasard), les articles de D DURAMEL, T BRENIER, M DUVERGER, A GROSSER etc. Et puis, il ne faut pas oublier l'existence de la collection des QSJ7, plusieurs volumes traitant des thèmes que vous aborderez en conf.

En raison des multiples et édifiantes péripéties de la vie politique française, il convient d'utiliser des ouvrages très récents (1989, 1988 pas en deçà).

Langues vivantes

Utiliser vos recueils de vocabulaire, vos grammaires habituels.

Anglais Grammaire de l'anglais moderne chez OPHRYS (par DELEPINE)

Allemand Grammaire MARINIER

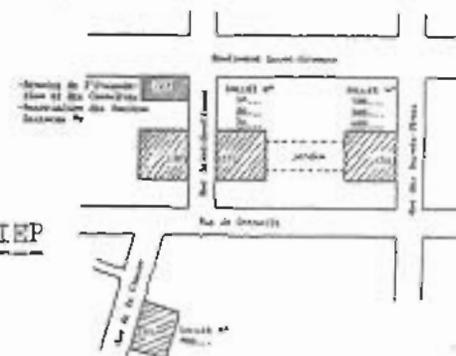
Dès novembre, on peut se procurer au Secrétariat Général des recueils de vocabulaire d'actualité. Il est vivement conseillé de consulter régulièrement des journaux et des revues dans la langue étudiée (1er étage, 27, rue StG).

En conclusion, il importe de ne pas se précipiter dans les librairies dès la rentrée: attendez les recommandations de vos

maîtres de conf. compulsez les ouvrages avant de les acquérir. Ne perdez pas de vue que plus les jours passent, plus le prix des livres d'occasion baissent...

Bon marathon. Rien ne sert de mourir, il faut marquer à point.

PLAN DU QUARTIER



LE SYSTEME COGESTIONNAIRE DE L'IEP

Chaque année, les étudiants de l'IEP sont appelés à élire leurs représentants au sein des organes collégiaux qui déterminent la politique de l'institut.

On distingue deux types d'élections:

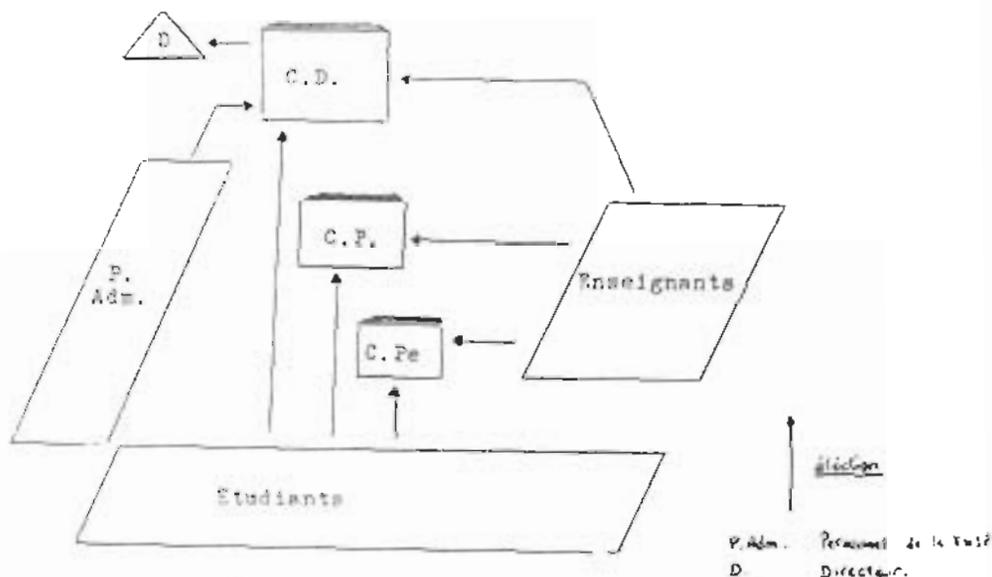
- en novembre, vous élirez votre délégué de conf à la Commission Pédagogique d'AP. Il y a en tout 6 CPe, une par section. Chaque CPe regroupe paritairement étudiants et enseignants. Elles ont une compétence consultative sur les questions pédagogiques. Leurs avis sont ensuite transmis à la CP et au CD.
- Les CPe se réunissent de janvier à mai, une fois par mois.

- fin janvier, tous les étudiants sont appelés à voter une seconde fois; il s'agit d'élire les représentants étudiants à la Commission Paritaire (CP) et au Conseil de Direction (CD)

La CP et le CD comprennent (façon de parler) 8 étudiants chacun. Ils sont élus au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, dans le cadre d'un collège unique (ouf !).

La CP comprend également 8 enseignants. Elle a une compétence consultative dans les domaines de l'enseignement et de la vie étudiante. Son pouvoir décisionnel est limité aux problèmes des libertés politiques et syndicales.

Le CD comprend outre les 8 étudiants, 8 enseignants, 3 représentants du personnel de la FNSP, 10 personnalités "qualifiées". Le CD a des compétences décisionnelles très larges. Les étudiants y sont en très nette minorité. Le CD donne un avis sur le budget de l'IEP, avis qui est transmis au CA de la FNSP.



Le système copartenaire de l'IEP Paris.

Ce schéma a ses imperfections. Il n'a pas vocation à être une représentation fidèle du système mis en place par les statuts de l'IEP. Son objet est de présenter simplement les différents niveaux où s'élabore la politique de l'IEP.

On a ainsi volontairement omis de citer le Conseil d'Administration de la FNSP, et le Conseil Scientifique.

La FNSP, on le sait, assure la gestion administrative et financière de Sciences Po. Son CA, où ne siège aucun étudiant, vote chaque année le budget de l'IEP.

Le CS, composé de 82 membres (dont...6 étudiants !), a une compétence consultative sur les problèmes du 3e cycle.

Jusqu'à ces dernières pages, ce guide s'est voulu le plus neutre et le plus informatif possible, afin de pouvoir servir à tous les élèves d'année préparatoire, quelles que soient par ailleurs leurs opinions. Cependant, l'existence même de ce guide, élaboré par des étudiants, témoigne de certaines imperfections du système d'enseignement supérieur en général, et de Sciences Po en particulier. Nous nous devons de pallier ces défauts au maximum, et de contribuer à la solution de nos problèmes.

L'association syndicale est le moyen de se prendre en main et de ne pas rester passif et indifférent devant une machine administrative forcément lourde.

L'Association Générale des Etudiants de Sciences Po est une association de la loi de 1901. Son but est de défendre l'intérêt des étudiants de Sciences Po, de ceux qui aspirent à le devenir, des anciens élèves. L'AGE a vocation à rassembler le plus grand nombre d'étudiants possibles sur des bases syndicales.

Pour nous, à l'AGE Sciences Po, le syndicalisme étudiant repose sur trois axes:

- la solidarité quotidienne des étudiants de l'IEP;
- l'information des étudiants, le développement de la réflexion sur l'enseignement qui nous est dispensé;
- l'action pour la défense des intérêts des étudiants.

Pour réaliser ces objectifs, l'AGE met en oeuvre les moyens suivants:

1° Les services:

Cette brochure en est le premier exemple. Chaque année, l'AGE réalise un "Guide de l'Etudiant d'AP". Il est destiné à rassembler des informations sur Sciences Po, qui peuvent sembler superflues à certains, mais se révéler d'un grand intérêt pour beaucoup d'autres. L'AGE entend ainsi contribuer à la bonne et rapide intégration des AP à l'IEP, afin que ceux-ci en tirent le meilleur parti possible. En 1988-1989, plus de la moitié des élèves de première année se sont procurés le Guide.



L'AGE propose également aux étudiants d'AP des photocopies qui ne figurent pas au catalogue du service des polys de l'IEP. Ces polys sont réalisés par des étudiants préparant le diplôme, ou inscrits en 3e cycle à l'IEP. L'an dernier, des polys de QM de droit, d'éco, d'histoire, des recueils de fiches... ont été édités par nos soins.

Ces actions sont encore modestes, mais elles ont vocation à se développer, d'autant plus que la Direction de l'IEP laisse dépérir

le service officiel de photocopies, principale possibilité pour

Les étudiants de se procurer des instruments de travail à bon marché.

2° L'expression et la réflexion syndicales.

• Les réunions: régulièrement, l'AGE appelle à participer à des réunions, des débats sur les problèmes que rencontrent les étudiants. C'est en Assemblée Générale, publique, que les grandes orientations de l'AGE sont prises par les adhérents, que des étudiants sont élus pour veiller à l'application des décisions.

• Les affichages. L'AGE dispose de trois panneaux situés respectivement 28, rue St G. 56, rue des Sts Pères, 9, rue de LC. L'affichage de ces panneaux est régulièrement renouvelé. Pensez à les consulter: ils servent à vous informer.

• "La lettre des élus": Il s'agit d'un tract publié par les élus étudiants des listes soutenues par l'AGE aux différents conseils: s'y trouve un compte rendu des travaux de ces instances et des commissions qui en sont issues.

• "DNEF Contact". L'AGE édite aussi un mensuel. D'abord destiné aux membres de l'association, il est également envoyé aux sympathisants qui le désirent. Son contenu porte essentiellement sur la vie de l'AGE, mais il contient en outre des informations plus générales.



1° L'action revendicative.

La défense des intérêts des étudiants apparaît comme le refus de se résigner à un système souvent injuste et inégalitaire (Sciences Po est l'établissement d'Enseignement Supérieur au recrutement le moins démocratique, socialement parlant !). parfois arbitraire et stupide (on ne voit toujours pas ce qui justifie l'absence de redoublement en AP...). De plus, l'IEP est engagé dans un vaste mouvement de réformes: il est plus que jamais nécessaire d'être vigilants: par exemple, peut-on laisser les droits d'inscriptions s'élever à 4000 FF ou 5000 FF alors qu'ils étaient à 190 FF il y a sept ans ??



C'est parce qu'elle est convaincue de la nécessité d'une action revendicative ambitieuse, seule garantie de la prise en compte de l'intérêt des étudiants par les autorités administratives, que l'AGE s'est donnée la ligne de conduite suivante:

- Participer aux élections aux Conseil de Direction, à la Commission Paritaire, au Conseil Scientifique, dans chaque commission pédagogique. Cela permet d'obtenir un certain poids dans la discussion avec la Direction: ainsi, le système d'équivalences avec la fac a été obtenu sur la pression de membres de l'AGE, élus en Commission Pédagogique d'AP. C'est aussi l'occasion de promouvoir la plate forme syndicale que l'AGE a adoptée. Ce texte rassemble les revendications concrètes allant dans le sens de la lutte contre la sélection arbitraire (droit au redoublement en AP, aménagement de l'examen d'entrée en AP etc), de l'amélioration des conditions d'études (obligation pour tous les cours d'être photocopiés à la FNEP par exemple), et de la démocratisation de l'accès à Sciences Po (retour à des droits d'inscription moins prohibitifs, développement des bourses...).

Pendant la campagne électorale, fin janvier, l'AGE édite un quotidien, "le Caneton Déchaîné".

- Le soutien aux revendications étudiantes. Lors du mouvement étudiant de novembre-décembre 1986 (référence mythique), l'AGE, structure permanente, a mis ses moyens au service du Comité d'Action contre le projet DEVAQUET à Sciences Po. L'an dernier, elle a soutenu une initiative contre les hausses de droits d'inscription (plus de mille signataires contre les hausses). En outre, l'AGE met au service des étudiants sa capacité à ester en justice: elle ne se prive pas elle-même d'y avoir recours, quand les autres modes d'action n'aboutissent pas, et qu'il n'y a plus de possibilité de négociation avec les autorités administratives. Ainsi, l'AGE a-t-elle déposé un recours tendant à l'annulation d'une disposition prise par l'IEP pour limiter l'accès de l'AP aux titulaires d'un bac de l'année ou de l'année antérieure (Eac'0, Bac-1), le cas échéant, seul le premier bac étant pris en compte. Enfin, l'AGE organise en liaison avec l'Union Nationale, l'accueil des étudiants étrangers qui ont des difficultés avec l'administration française (permanence juridique gratuite).

- La solidarité, au delà de Sciences Po avec tous les étudiants. A l'IEP, nous sommes relativement privilégiés, mais nous n'échappons pas pourtant aux effets de la politique



globale de l'enseignement supérieur. La limitation drastique depuis des années des subventions de l'Etat à l'IEP contribue à une détérioration de la situation des étudiants: la hausse massive des droits d'inscription en est un exemple; de même, la limitation nationale des crédits octroyés à l'aide sociale pénalise les étudiants défavorisés. On voit, l'autonomie de l'Institut ne permet pas d'éviter les contraintes budgétaires sur en général. Par qui pèsent sur l'enseignement supérieur ailleurs, nous ne pouvons nous désintéresser de la situation des facs, beaucoup d'entre nous étant au jour. C'est pourquoi nous ne pouvons limiter notre action à une dimension "corporatiste"; au contraire, nous devons l'inscrire dans une perspective nationale.

Pour cette raison, l'AGE est affiliée à une organisation nationale, l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF). Cela permet un rassemblement plus efficace pour faire aboutir des revendications de portée nationale que nous partageons avec d'autres étudiants, dans d'autres établissements. Par ailleurs, cela nous donne aussi la possibilité de rester en prise avec le reste de la communauté universitaire, d'en tirer des informations utiles. L'UNEF est un syndicat étudiant représentatif présent dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur. L'UNEF est la deuxième grande organisation nationale d'étudiants...

Tu auras bientôt l'occasion de constater par toi même. l'AGE est la première organisation syndicale de Sciences Po, du point de vue du nombre d'adhérents. Elle rassemble dans les faits au delà des clivages traditionnels les idées, voire les engagements politiques, philosophiques, religieux de ses membres sont très divers (c'est le moins que l'on puisse dire). L'AGE se veut résolument a-partisane et a-confessionnelle, et revendique sa complète indépendance des organisations politiques, et des syndicats de salariés notamment.

Elle a une activité politique, en ce sens qu'elle prend position sur la politique d'enseignements, par exemple, ou manifeste sa solidarité aux étudiants luttant pour la reconnaissance de leurs droits de par le monde (en Afrique du Sud, en Chine récemment...). Elle agit contre le racisme.

Voilà en quelques lignes ce qu'est l'AGE Sciences Po. Il te faut encore savoir que l'efficacité de son action tient au nombre d'élèves qui se reconnaissent en elle; d'abord pour assurer la diffusion de l'information, dans toutes les sections, toutes les années, dans le plus grand nombre de conférences possible; ensuite, parce que l'AGE connaît de grosses difficultés pour assurer son financement; c'est la rançon de son indépendance. La totalité de ses fonds provient des cotisations et des dons des élèves et anciens élèves de l'IEP, et d'une aide en nature versée par Sciences Po (tracts). Ses charges sont lourdes: guides de rentrée, périodiques, courriers, cotisations à l'Union Nationale (le.); enfin, parce que l'AGE a besoin d'étudiants pour assurer la continuité de son action, le développement des services qu'elle entend mettre en place dès la rentrée.

Pour plus d'informations, ne manque pas les réunions de rentrée de l'AGE. Par ailleurs, des étudiants membres de l'AGE tiendront des permanences régulières au mois d'octobre. Tu peux également te rendre au local syndical (salle Yves de Bernon, escalier des amphs, 1e étage; tél. 45 49 50 50 poste 58 77). Tu peux enfin écrire à l'AGE en mentionnant de manière lisible des coordonnées (boîte aux lettres au SDE).



Les équivalences

Le diplôme de l'IEP n'est pas un diplôme national. En conséquence, il n'existe pas d'équivalence générale avec l'Université. Depuis 1986, un système a cependant été mis en place par une convention signée entre Sciences Po et Paris-Sorbonne (Paris IV). Ce système est limité, mais il a le mérite d'exister: il faut donc le connaître.

Après examen du dossier par une commission ad hoc, un étudiant d'AP peut obtenir

- s'il est admis en 2e année 6 UV de DEUG;
- s'il est "collé" 4 UV de DEUG.

Ce système ne fonctionne que pour le DEUG d'histoire de Paris IV (il faut 12 Unités de Valeur pour avoir le DEUG).

Paris IV 1, rue Victor Cousin 75230 PARIS CEDEX 05.